



Succession de ma mère bloquée

Par **Twetle**, le **21/10/2019** à **11:40**

BONJOUR

Ma mère est décédée il y a maintenant deux ans et demi et la succession n'est toujours pas terminée.

ELLE avait fait un testament international étant sujet britannique mais apparemment cela ne fonctionne pas.

elle n'avait qu'un compte bancaire sur lequel il n'y avait pas grand chose, je suis son fils unique et j'ai deux neveux qui habitent le royaume uni.

Les deux petits fils de ma mère ayant coupé les ponts avec moi ne donnent pas de nouvelles malgré la relance du notaire.

Ces derniers ont droit à une part de l'argent sur le compte mais comme ils sont riches, ils font exprès de bloquer la situation.

ma question est:

est-il possible de mettre à leur disposition cet argent sur un compte de réserve et de débloquer la part qui me revient.

je vous remercie par avance.

Par **Visiteur**, le **21/10/2019** à **12:36**

Bonjour

Pour régler cette succession, l'accord des indivisaires est nécessaire (sinon solliciter l'autorisation du juge du tribunal de grande instance).